



Accusé de réception en préfecture
031-213101579-20250311-2025DEC003bis-AI
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2025DEC003bis

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 12 mars 2025

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre d'un projet de création d'un skatepark

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu les articles L.2122-22 alinéa 16 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 78 en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'Etat, collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie une subvention pour le financement de la création d'un skatepark au parc de la Françoÿ d'un montant de 25 000 €.

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**Cugnaux, le 12 mars 2025
Pour extrait conforme**



Le Maire,

Albert SANCHEZ